



Les Informations Agricoles

Vendredi 6 décembre 2019 - HEBDO - 70^e Année - N° 3040 - Prix : 2,50 €
Commission paritaire n° 0421 T 82968 - ISSN : 1149-3321

Fermage 2019
=
Fermage 2018 X 1,0166
Plus d'infos
sur modef40.fr

Sommaire

- ➔ Tribune de Gilles BAZIN, Sophie Devienne et Aurélie Trouvé...P. 2
- ➔ Les interventions Modéf à la session chambre d'agricultureP. 3
- ➔ L'Anraf reçue à l'Élysée.....P. 3
- ➔ Retour sur l'année agricole dans les LandesP. 4 & 5
- ➔ Infos réglementaires et pratiques.....P. 6
- ➔ AnnoncesP. 7
- ➔ La réforme des retraites expliquée par Michaël Zemmour.....P. 8
- ➔ Élections MSAP. 8



BLACK FRIDAY



Agenda des responsables

Jeudi 21 novembre : Réunion de la section « Structures et économie des exploitations » à 9 h 30 à Mont de Marsan. Philippe LACAVE.

Vendredi 22 novembre : Réunion téléphonique pour préparer la session chambre à 11 h. Serge MORA, Mélanie MARTIN et Christophe MESPLÈDE.

Lundi 25 novembre : Session chambre d'agriculture à 9 h 15 à Mont de Marsan. Serge MORA, Mélanie MARTIN et Christophe MESPLÈDE.

Lundi 25 novembre : Rencontre entre le Modéf et l'Adéar à 20 h 30 à Mont de Marsan. Serge MORA et Mélanie MARTIN.

Mardi 26 novembre : Audience au tribunal paritaire des baux ruraux de Dax à 9 h 30. Patrick ALIROT.

Vendredi 29 novembre : Congrès départemental de la fédération départementale des fermiers et métayers à partir de 9 h 30 à Saint-Yaguen. Bernard MARTIN et Philippe LACAVE.

Mardi 3 décembre : Assemblée générale publique de Maïsadour à partir de 16 h à Saint-Pierre-du-Mont. Bernard MARTIN.

Mardi 3 décembre : Préparation de la rencontre avec le Préfet des Landes (sur le dossier des cailles) à 20 h 30 à Saint-Sever.

Congrès FM

RÉSULTAT DU TIRAGE DE LA SOUSCRIPTION DE SOUTIEN

Les résultats du tirage de la souscription de soutien de la fédération des fermiers et métayers seront publiés dans le prochain numéro des Informations agricoles (daté du 20/12/2019).

Ils seront également consultables sur le site du Modéf à partir de la semaine 50.

www.modéf40.fr

édito

Nous avons tous entendu ces mots ou reçu des offres plus alléchantes les unes que les autres nous invitant à consommer en profitant de promotions « décoiffantes ».

Drôle de monde où l'on veut préserver la planète, promouvoir un monde durable, sans gaspillage, etc. tout en multipliant les opérations de promotions destinées à vendre le superflu et parfois l'inutile. Et cela, bien évidemment, dans un délai record.

Pensez donc, le consommateur a besoin de tout, tout de suite !

La vitesse de livraison est à ce point importante qu'elle m'a valu une belle frayeur au retour du congrès des fermiers et métayers (réuni à Saint-Yaguen). J'ai dû freiner fortement et quasiment m'arrêter pour donner à un fourgon de livraison le temps de se rabattre devant la voiture qu'il venait de dépasser.

Décidément, entre les belles paroles et les actes, il y a un sacré écart.

À propos du Black Friday, souvenez-vous chers lecteurs, j'avais dans ces lignes évoqué l'intervention d'Olivier DAUVERS, spécialiste des tendances de la consommation dans la grande distribution, à l'Assemblée générale du Cifog. Il y avait mis en garde contre l'accoutumance du consommateur aux promotions, rabais et autres soldes. En effet, le consommateur attend de plus en plus des opérations commerciales pour ses achats car son « vouloir d'achat » est très supérieur à son pouvoir d'achat alors que la publicité l'incite à consommer toujours plus.

Aussi, lors de la session du 25 novembre, il est assez surprenant d'entendre le Président de la chambre d'agriculture regretter que la loi Égalim empêche de faire des promotions à tout-va. En effet, jusqu'à l'an dernier, on pouvait obtenir un article gratuit pour un acheté (soit 50 % de promo) alors qu'aujourd'hui, on doit se limiter à un gratuit pour deux achetés (soit 33,3 %). Cela constitue une gêne majeure pour les filières foie gras et volailles car il est à craindre des pertes de volumes mis en marché.

Alors certes, les volumes écoulés sont un élément important du revenu agricole mais le raisonnement a le triste inconvénient d'entériner le fait que l'on doit brader les produits agricoles pour les vendre. C'est entretenir l'illusion auprès des consommateurs que, finalement, la nourriture « cela ne coûte pas très cher à produire puisque l'on peut casser les prix à ce point » et cela est encore plus grave concernant un produit de luxe tel que le foie gras. Je me demande comment on peut prétendre à la fois défendre le revenu du producteur et casser les prix ainsi.

Enfin, je voudrais terminer mon propos sur la rencontre Fdsea-Cdja avec le pôle culinaire de la communauté des communes MACS (Maremne, Adour, Côte Sud)¹. Ils ont vu là une collectivité cherchant un approvisionnement local et bio le plus complet possible mais qui n'y arrive pas malgré une réelle volonté.

Cet enjeu que le Modéf a découvert depuis pas mal de temps est justement très important pour permettre à des fermes petites ou moyennes de trouver des débouchés à des prix plus rémunérateurs que la grande distribution. Nous sortons là des schémas habituels de la Fnsea qui cherche toujours à produire des volumes à des prix toujours plus compétitifs. Serait-elle en train de changer de stratégie ? Il serait grand temps car défendre le revenu paysan en favorisant la surproduction est incohérent.

Voilà ce que m'inspire ce Black Friday. Cette folie consumériste est incompatible avec un mode de développement durable. Elle se fait aussi en compressant toujours plus le revenu des travailleurs (de la production, de la livraison en passant par la transformation).

C'est pourquoi le Modéf s'engage depuis très longtemps à défendre les paysans par l'obtention de prix rémunérateurs du travail.

¹ - Lire le Sud-Ouest du 28 novembre

Serge MORA, président du Modéf des Landes

QUELS ENJEUX, QUELS OBJECTIFS, QUELS MOYENS POUR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE ?

Gilles BAZIN, Sophie DEVIENNE et Aurélie TROUVÉ (enseignants à Agroparistech et membres de l'Académie d'Agriculture) ont participé au groupe de travail de France-Stratégie mais n'ont pas souhaité endosser le rapport « Faire de la PAC un levier de la transition agroécologique ». Tous les trois développent ci-après leur conception de la future PAC.



en bref...

Loi sur le foncier

UNE LOI SUR LA RÉGULATION

« DÉBUT 2022 »

À l'occasion de l'assemblée des territoires de la FNSafer, Didier GUILLAUME a annoncé une loi foncière sur laquelle les députés devraient se pencher « début 2022 », juste avant la fin du quinquennat. En parallèle, 17 organisations ont signé un appel pour une nouvelle loi foncière dans lequel 9 préconisations / propositions sont formulées.

LOI DE RÉGULATION

Cette loi se concentrera sur la régulation du marché foncier, sans évoquer la protection, « qui dépend des collectivités et qui ne fait pas encore consensus », indique Emmanuel HYEST, président de la FNSafer.

Le 26 novembre, lors d'un rendez-vous en amont de l'assemblée, Emmanuel HYEST avait insisté auprès du ministre de l'agriculture sur les nouveaux enjeux fonciers. « L'ensemble du marché doit être régulé, y compris les parts sociétaires et le travail à façon », estime le président de la FNSafer.

« Quand des entreprises travaillent sur 1 000, 2 000, voire 12 000 ha, vous n'aménagez pas le territoire, vous le déménagez », poursuit-il.

L'APPEL DE 17 ORGANISATIONS



En parallèle, le mercredi 27 novembre, dans le prolongement de la mission d'information sur le foncier, le député Dominique POTIER (qui était l'invité du congrès des fermiers et métayers des Landes il y a un an) organisait un colloque « Partager et protéger la terre ».

Plus de 350 participants ont pu y découvrir notamment le rapport du GIEC sur le rôle majeur des sols dans la résilience climatique.

À l'issue, 17 organisations ont plaidé pour une grande loi foncière du XXI^{ème} siècle. Parmi elles, l'assemblée des communautés de France et l'ARF (régions), des organisations professionnelles agricoles et des ONG.

Les agriculteurs ont raison d'être inquiets : instabilité des marchés, crises à répétition, prix inférieurs aux coûts de production, perte de confiance des consommateurs, baisse probable du budget... Tout cela nécessite une refonte de la PAC qui doit répondre à des enjeux fondamentaux pour la société européenne.

Les enjeux « classiques » de la PAC restent d'actualité : souveraineté alimentaire et sécurité sanitaire, enjeux économiques et sociaux (création de richesses, emplois directs et induits, conditions de vie et de revenu), enjeux environnementaux et territoriaux. Les nouveaux défis, climatiques, géopolitiques et stratégiques touchent directement à l'agriculture et à l'alimentation et prendront une place croissante dans les négociations internationales. La volatilité croissante des marchés mondiaux et les accords type CETA ou Mercosur menacent la souveraineté alimentaire des européens.

Notre contribution s'articule autour de quatre grandes propositions qui nécessitent à la fois des régulations fortes à l'échelle communautaire et, dans certains domaines, de laisser davantage de marges de manœuvre aux États comme aux Régions :

1°) Limiter la volatilité des prix en cherchant à anticiper les évolutions pour stabiliser les marchés agricoles.

La stabilisation des marchés doit redevenir prioritaire, tant les exploitations agricoles européennes sont fragilisées par la succession des crises qu'elles traversent. Le meilleur moyen de stabiliser à minima un marché agricole est de chercher à réguler l'offre. La Commission dispose des moyens de prendre des mesures exceptionnelles dans ce domaine « en cas de baisses significatives des prix » (retrait du marché, distribution gratuite, aide au stockage privé, réduction temporaire de la production, relèvement exceptionnel des droits de douane...). **La maîtrise des volumes et le stockage restent indispensables.** Mais ils doivent être assortis de mécanismes qui limitent leur recours (dans le temps et en quantités). Il faut donc également disposer d'outils de maîtrise des productions (programmes de réduction volontaire de production comme pour le lait en 2016 et gel des terres par exemple) et de gestion de l'offre (quotas) ajustables selon l'état des stocks. Un certain niveau de **protection aux frontières** doit être préservé pour les principales productions européennes et son argumentaire renouvelé (du fait des surcoûts liés aux normes imposées aux producteurs de l'UE).

2°) Mettre en œuvre des soutiens spécifiques en cas de crises des marchés et d'assurances en cas de crises climatiques ou sanitaires

Compte tenu des exigences sociales, qualitatives et environnementales qui s'imposent dans la production agricole européenne, les coûts de production resteront le plus souvent supérieurs aux cours mondiaux et l'octroi d'aides compensatoires

restera souvent nécessaire en Europe. Afin de répondre aux objectifs de régulation des marchés, ces aides devraient retrouver un caractère contracyclique (anticrise), c'est-à-dire pouvoir être ajustées en fonction des fluctuations de prix. Pour concilier les objectifs de régulation des marchés et d'équité sociale, les aides directes contracycliques devraient être dégressives et plafonnées par exploitation et par actif, leur montant devant pouvoir être ajusté en fonction de la situation des marchés. Il s'agit de développer des mécanismes assurant un revenu plus stable et un soutien des exploitations plus équitable en transformant les paiements découplés en soutiens contracycliques actionnés en cas de baisse des prix, en renforçant les fonds de crise et en sécurisant les risques climatiques et sanitaires.



3°) Renforcer le pouvoir économique des producteurs agricoles face aux IAA et à la grande distribution.

La loi Égalim qui devait rééquilibrer le partage de la valeur dans les filières est un échec dont il faut tirer les leçons. Les coûts moyens de production calculés par les interprofessions devraient servir de base aux négociations commerciales et des sanctions pourraient être appliquées en cas de non respect.

4°) Soutenir la transition agro-écologique de l'ensemble des systèmes de production.

D'ores et déjà, des systèmes de production fournissant des services environnementaux importants existent : par exemple, les agricultures à bas niveau d'intrant, les systèmes herbagers, l'agriculture biologique... La PAC devrait mieux accompagner le développement de ces types d'agriculture par des contrats agro-écologiques qui prennent en compte la transition de l'ensemble du système de production.

La construction d'une nouvelle politique agricole pour l'Europe constitue une ambition indispensable. La Commission devrait comprendre que les défis de la sécurité alimentaire et sanitaire, de l'emploi, de la préservation de l'environnement et de l'atténuation des changements climatiques, qui sont au cœur des préoccupations des citoyens européens, passent par la confiance que les agriculteurs auront dans leur avenir.

Gilles BAZIN, Sophie DEVIENNE et Aurélie TROUVÉ

Ces analyses et propositions sont développées dans les travaux du groupe PAC de l'Académie d'Agriculture de France : https://www.academie-agriculture.fr/system/files_force/publications/avis-recommandations/2017/20170330synthesepropositionsgroupepacacademiedagriculture.pdf?download=1

Les Informations
Agricoles

05 58 75 02 51

Session chambre

UNE DISPARITÉ DES REVENUS INSAISSISSABLE ?

Le 25 novembre, la traditionnelle session chambre de fin d'année a été consacrée au vote du budget initial de n+1 et à un retour sur l'année agricole (*lire pages 4 & 5*). Après avoir voté « contre » (avec les deux élus des salariés de la CGT) la motion relative à la réforme des retraites qui n'avait pas été mise en discussion lors de la session précédente, les élus du MODEF sont intervenus sur l'augmentation de l'offre de services payants (pour les agriculteurs) et sur le revenu agricole. Ils en appellent à un rôle plus offensif de la chambre d'agriculture dans le développement, notamment auprès des exploitations du Sud-Adour.



LES SERVICES PAYANTS

La baisse de la taxe additionnelle de la taxe foncière sur le non bâti, initialement prévue dans le projet de loi de finance 2020, a été annulée. Cependant, l'État réduisant les moyens publics consacrés aux chambres, Dominique GRACIET vise la structure des recettes suivante : 50 % procurés par l'impôt, 25 % par les subventions et 25 % par des prestations (auprès des collectivités et des agriculteurs).

D'où la multiplication des propositions de services payants : diagnostic de semoir (autour de 250 €), calcul des coûts de production...

LE RÔLE DE LA CHAMBRE

Christophe MESPLÈDE, également président de l'AGC-Cogéré, a proposé que la « chambre d'agriculture ait avant tout un rôle de coordinateur ». « La chambre ne pourrait-elle pas mettre autour de la table tous les organismes (centres de gestion, coops...) qui offrent des services pour éviter les doublons et voir au contraire ce qui n'est proposé par personne. Ne serait-il pas possible de jouer plus la complémentarité que la concurrence ? Pour affiner le conseil, ne pourrait-on pas envisager -par extraction des données collectées par les associations de gestion et de comptabilité- de se doter de références plus étoffées (potentiellement 3 000) que celles des seules fermes du réseau chambre (150 environ).

Sans compter que des bases fiables pour calculer les coûts de production seraient utiles pour négocier avec les transformateurs. Comme d'habitude, le président de la chambre s'est déclaré favorable à ouvrir la discussion (*Ndlr : Cependant on attend toujours la session spéciale filière foie gras qui devait faire le bilan de 2018 et devait être convoquée tout début 2019*).

QUELLES PISTES POUR LE SUD-ADOUR ?

Après la présentation de l'analyse de l'année agricole par Éric HEURTAUX, directeur

du pôle Développement de la chambre d'agriculture, le MODEF a déclaré : « Nous savons tous que la situation n'est pas satisfaisante. D'ailleurs, nous avons du mal à assurer le renouvellement des exploitations. Pour celles qui ont accès à l'eau, aux contrats de production (maïs semence), nous ne sommes pas inquiets. Dans cette salle, il y a probablement 70 à 80 % des élus qui sont dans ce cas de figure ». « Mais, dans le Sud-Adour, le contexte est très différent. Dans ce secteur où les exploitations sont les plus nombreuses, qu'est-ce que propose la chambre comme voies pour accroître la valeur ajoutée ? C'est également en Sud-Adour que l'on retrouve la plupart des exploitations en élevage », a poursuivi le représentant du MODEF.

LA CONCURRENCE ENTRE ACTIVITÉS

« La marge brute est une chose, mais quand on pousse jusqu'à la marge nette, bien souvent, on se fait peur. Dans cet environnement, on voit apparaître des opérateurs d'agrovoltatisme qui sollicitent les terres. Quand la rentabilité des productions agricoles fait défaut, les agriculteurs peuvent être sensibles aux propositions alléchantes. La chambre d'agriculture a intérêt à se positionner dans le débat, les représentants des agriculteurs doivent définir de vraies règles et dire dans quelles proportions on autorise ces installations », a poursuivi Christophe MESPLÈDE.

RÉPONSE AMBIGÜE

En réponse, le président de la chambre a prouvé sa capacité à manier la langue de bois : « Il ne s'agit pas de faire des agriculteurs landais les nouveaux métayers des énergéticiens. Or, désormais, nous avons comme interlocuteurs des opérateurs plus agricoles qu'énergéticiens », « En palmipèdes, cela peut être une opportunité, non pas pour clauser mais pour mettre à l'abri les élevages plein air », « L'agriculture, ce n'est pas un problème, c'est une source d'énergies renouvelables : le photovoltaïque mais aussi la méthanisation... ».

« L'appel à projet national prévoit 35 000 ha de photovoltaïque. Dans les Landes, il n'y a pas besoin de grands projets qui pénalisent la forêt ou l'agriculture », a informé Dominique GRACIET.

Aucun autre élu professionnel ne s'est exprimé sur cette question.

Anraf

MOUVEMENT DE MÉCONTENTEMENT

Quatre membres du bureau de l'Anraf ont rencontré le 20 février, le 28 mars et le 11 avril des conseillers des ministères de l'Agriculture, des Affaires sociales et de la MSA. À chaque fois, les collègues retraités leur ont rafraîchi la mémoire sur les échanges précédents et affirmé que les retraité.e.s sont toujours et plus que jamais déterminés à obtenir les 85 % du Smic pour les chefs d'exploitation, leurs conjoints ainsi que pour les aides-familiaux. L'Anraf n'a jamais été reçue par les ministres, ni à l'Élysée.

LE 18 OCTOBRE : UNE ÉTAPE

Le 17 juin, lors de l'assemblée générale de l'Anraf, il a été décidé d'agir pour soutenir le député André CHASSAIGNE qui représentera un nouveau texte de loi à l'Assemblée nationale. Cette action organisée le 18 octobre dernier a été déclinée dans tous les départements dans lesquels l'Anraf est représentée.

Le Modéf et la Confédération paysanne ont soutenu cette initiative tandis que la Fnsea a refusé de s'y joindre.

UN DES PROLONGEMENTS

À Agen, au cours du rassemblement auquel Olivier DAMAISIN (député LREM) est venu apporter son soutien, quelques membres déterminés de l'association des retraités agricoles du Lot-et-Garonne (ADRA 47) se sont enchaînés aux grilles de la préfecture. En parallèle, Guy SOULAGE, président de l'ADRA 47, a fortement insisté pour être reçu par Mme Béatrice LAGARDE, préfète du Lot-et-Garonne qui, selon son secrétariat, était absente.

Finalement, une délégation de l'association a été reçue. Cependant, pour rencontrer la préfète en personne, il aura fallu que Guy SOULAGE s'enchaîne à nouveau à l'intérieur de la préfecture.

Au début de l'entrevue, les échanges furent assez vifs. La délégation ADRA 47 a obtenu un rendez-vous-engagement écrit à l'appui à l'Élysée, non pas avec le Président de la République mais avec son principal conseiller pour les questions agricoles et sociales.

RENCONTRE À L'ÉLYSÉE

La rencontre -une première pour l'Anraf- a eu lieu le 5 novembre. Bien que pouvant apparaître ambitieuses, les revendications portées par l'ANRAF visent à améliorer le sort de toutes et de tous les retraité.e.s agricoles.

« Nous ne lâcherons pas, il faudra batailler encore pour décrocher ces 85 % du Smic sans attendre 2025. Malheureusement, d'ici là, trop d'entre nous auront disparu. Est-ce ce que recherche le Gouvernement ? », interroge l'ADRAF des Landes.

En janvier 2020, la délégation Anraf retournera à l'Élysée pour connaître le résultat des hypothèses de financement : 85 % pour tous (besoin de 1 Md €) ou pour les seules carrières complètes (besoin de 500 M€).

Dégâts de gibier

UN PROCHAIN POINT DE SITUATION

Le 16 décembre, un nouveau point de situation sera réalisé au sein de la commission dégâts agricoles de la fédération de chasse, puis en formation spécialisée de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) auxquelles siège Frédéric LABATUT pour le Modéf.



Agpm-Info Économie

UNE CAMPAGNE DIFFICILE

Au cours de l'AG de l'AGPM, le président de la branche maïs-semence a souligné que « la principale préoccupation demeure économique : les rémunérations sont sous pression depuis plusieurs années et la contre-performance de cette campagne accentue les difficultés. Si la majorité des producteurs envisage de poursuivre l'activité de multiplication, la capacité à financer de futurs investissements nécessaires reste posée. Cette réalité devra s'imposer lors de la définition des conditions contractuelles 2020, alors que les surfaces de production devraient augmenter pour répondre aux besoins du marché ».

Source : AGPM-Info Économie (novembre 2019)

Zoom

**AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES
LÉGUMES PLEIN CHAMP****Haricots verts**

Les rendements des premières cultures ont été pénalisés par des attaques de « mouches des semis » et par les pluies d'avril. Cependant, ils ont été compensés par ceux des secondes cultures. Au final, 2019 restera une année moyenne en matière de rendement.

Les prix sont stables.

Petits pois

Les rendements en petits pois sont orientés à la hausse.

Les prix ne bougent quasiment pas.

Carottes

Le bassin de production de la zone des sables des Landes et de Gironde représente la moitié de la production de carottes françaises.

Pour les primeurs (récoltes d'avril à juillet), la production progresse de 10 % avec des prix en retrait en comparaison de 2018 où les cours avaient nettement progressé.

La production est restée globalement équivalente concernant les carottes de saison (récoltes d'août à mars).

CÉRÉALES À PAILLE

En France, la production de blé 2019 représente la deuxième meilleure récolte depuis des décennies grâce à la conjugaison d'une hausse des surfaces (+3 %) et des rendements. La canicule n'a pas eu d'impact significatif.

Dans notre département, le rendement moyen en blé atteint 71 quintaux sur une sole de 5 500 ha.

Les prix payés aux producteurs n'ont pas variés.

OLÉAGINEUX**Soja**

Les surfaces cultivées en soja progressent régulièrement (5 700 ha en 2019 au total dont 1 000 ha supplémentaires).

Le soja confirme son bon potentiel de rendement avec une moyenne avoisinant 38 q/ha malgré les attaques de mouche des semis.

Colza

En France, les surfaces en colza ont connu une forte baisse (implantations difficiles, ravageurs...).

➔ coup de projecteur**Campagne agricole 2019****RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2019
POUR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

Au fil du temps, le bilan de l'année agricole exposé en session chambre par le directeur du pôle « Développement » devient de plus en plus un tour d'horizon de l'environnement du marché (évolution des prix) et des conditions de déroulement de la campagne (météo, contexte technique...). La partie économique se résume désormais à un pourcentage d'évolution du revenu global moyen de la « ferme Landes » par rapport à l'année passée. Le 25 novembre, aucunes données sur l'évolution des charges de structures (engrais, énergie, services...) ou sur les soutiens publics (aides Pac) n'ont été communiquées.

MÉTÉO : DES HAUTS ET DES BAS

L'hiver 2018/2019 avait été sec et l'été 2019 bien arrosé par des pluies réparties en juillet et août. La canicule est quasiment passée inaperçue dans notre département à l'exception des épisodes des 22 au 25 juillet qui ont porté préjudice à la fécondation de parcelles de maïs-semences (plusieurs centaines d'hectares).

Depuis 1988, l'évapotranspiration (ETP) est sur une tendance structurelle orientée à la hausse. En 20 ans, l'ETP augmente de plus de 30 mm, ce qui correspond entre un et deux tours d'eau d'irrigation supplémentaires.

25 À 30 % DES MAÏS DEHORS

Les récoltes de maïs set soja ont été stoppées depuis le 1er novembre par l'arrivée de pluies très soutenues. Entre le 1er et le 17 novembre, il est tombé trois fois plus d'eau que la pluviométrie moyenne du mois de novembre entier (station météo de Dax et Mont de Marsan).

Au 1^{er} novembre, 25 à 30 % des surfaces en maïs n'étaient pas récoltées. La chambre d'agriculture estime à 40 millions d'euros la part de la récolte qui est encore sur pied dans les champs.

Les assureurs ont ouverts quelque 400 dossiers de déclaration de sinistres dans les Landes, que ce soit en raison du vent (Amélie le 3/11 notamment) ou bien de l'excès de pluviométrie. 40 % des agriculteurs landais ont sollicité la subvention PAC pour souscrire une assurance aléas climatiques.

MAÏS GRAIN

En Europe, la production -estimée à 66 millions de tonnes- est en baisse malgré une augmentation des surfaces. En Ukraine, les prévisions de récolte sont bonnes (35-36 millions de tonnes).

En France, les surfaces ont progressé de 5 %. Le rendement moyen est prévu à 89 q/ha (contre une moyenne de 97 q/ha sur la période des 5 dernières années).

Les cours européens et français sont sous la pression de la bonne récolte de céréales à paille qui concurrence le maïs dans la fabrication d'aliment du bétail.

RENDEMENT RECORD

Dans les Landes, les surfaces en maïs grain sont

stables.

En zone des sables, le rendement moyen se situe dans la moyenne pluriannuelle.

En zone non irriguée, avant le 1er novembre, le rendement moyen atteint un niveau record évalué à 118 q/ha.

Le prix à la récolte était équivalent à celui de l'an passé avec, cependant, des charges de séchage légèrement supérieures.

La chambre retient l'hypothèse d'une perte de 15 % sur la surface non récoltée. Cela conduit à une prévision de rendement de 112 q/ha.

Un militant Modéf : « Le jour où, au lieu d'annoncer un rendement record, je recevrai un SMS de l'organisme stockeur me disant qu'on a atteint la marge record, là je serai content ! »

MAÏS DOUX

Les surfaces en maïs doux sont stables dans les Landes (11 000 ha en 2019).

Les premiers semis ont été pénalisés par les conditions humides et fraîches. 400 ha environ ont pâti du gel des 4 et 5 mai. Les vents de sable de fin avril, puis début juin ont également affecté plus de 500 ha.

En revanche, la seconde moitié des semis a connu des conditions favorables.

En 2019, le rendement en maïs doux se situe dans la moyenne et les prix comparables à ceux de l'année passée.

SEMENCES

En raison notamment de la canicule et de la sécheresse, à l'échelle de la France, la production de maïs-semence diminue en 2019. Dans les Landes, avec 13 000 ha, la sole en maïs-semence a progressé de 8 % en lien avec les prévisions de débouchés haussières. Le rendement objectif est quasiment atteint. La qualité est d'un bon niveau et le prix est équivalent à celui de l'an passé.

En revanche, la production de tournesol-semence affiche une légère baisse des surfaces.

FOCUS SUR LA CUMA ADOUR PROTÉOÏL

La Cuma Adour Protéoïl apporte les compléments suivants. Avec de bons rendements cette année, allant de 30 à 40 q/ha de moyenne pour les colzas bio et conventionnels et de 25 à 30 q/ha pour les tournesols, la Cuma Adour Protéoïl a le sourire.

Fidèle à ses convictions, les prix payés aux adhérents restent fixes : 350 € nets/tonne pour le tournesol et colza conventionnel, 650 € nets/T pour le tournesol bio et 850 € nets/T pour le colza bio. Le marché du bio est en continuel essor. C'est pourquoi, malgré ses 93 adhérents, chaque année, l'huilerie recherche encore des surfaces en adhésion en tournesol bio et colza bio.

Pour tous renseignements, contacter Julien SAINT-PALAIS au 06.52.62.99.66.

Productions animales

DES SITUATIONS QUI RESTENT DÉLICATES

Éric HEURTAUX a également dressé un bilan de l'année pour les différentes productions animales landaises. Les filières avicoles se relèvent plus lentement que prévu de la crise de l'influenza aviaire. Le sort de la filière « palmipèdes à foie gras » reste suspendu aux résultats des ventes de fin d'année. En élevage bovin, la rémunération du travail n'est pas véritablement assurée même si les producteurs laitiers connaissent (enfin) une embellie.

PALMIPÈDES

En France, le nombre de canards gras abattus devrait progresser d'environ 4 % par rapport à 2018. Pour autant, les abattages 2019 resteraient en deçà (-13 %) du niveau de 2015.

En Nouvelle-Aquitaine, les volumes abattus augmenteront de 3 % en raison de la mise en place de la bande unique et des baisses de densité pendant la période à risque.

La production landaise s'établit à 9,3 millions de canards élevés et 7,3 millions de canards gavés.

Une grande part des ventes étant réalisée en fin d'année, il faudra attendre début 2020 pour tirer un bilan économique. Néanmoins, les marges brutes à l'unité sont stables.

VOLAILLES DE CHAIR

La consommation française des ménages de viande de volailles est en léger repli et, fait nouveau, la diminution concerne également les produits de la découpe.

En France, la production de volailles est en baisse : -3 % pour les poulets, -6 % pour les dindes et -7 % pour les pintades. Les poulets Label rouge connaissent une diminution du même ordre. Les volailles bio gagnent des parts de marché mais au détriment du Label.

Dans les Landes, les mises en place de poulets labels sont en recul de 2 %. Ici aussi, les marges brutes ne varient pas.

La production bio se développe tant en poulets qu'en œufs de consommation.

BOVIN VIANDE



Les ménages achètent moins de viande bovine (consommation à domicile). Cela est tout particulièrement observé en viande hachée surgelée.

La balance commerciale va se dégrader du fait

d'une hausse des importations et d'une baisse des exportations.

Le cheptel français des vaches allaitantes est en phase de décapitalisation en raison des deux dernières années de sécheresse notamment. Malgré la diminution des abattages de vaches, les cours nationaux sont orientés à la baisse.

Dans notre département, la baisse des prix constatée à l'échelle nationale affecte uniquement les animaux non labellisés (plus de 9 ans).

Le label bœuf de Chalosse et les autres démarches de qualité en gros bovins et veaux sous la mère permettent de préserver des prix au-dessus de 5 €/kg carcasse. Le nombre de carcasses labellisées progresse de 11 % et atteint à nouveau 1 500 animaux en Label rouge Chalosse. De même, le marché du brouillard blond de qualité se maintient.

ENJEUX

Les principales préoccupations pour les éleveurs sont l'amélioration de l'autonomie protéique et la lutte contre la tuberculose.

Pour la filière, la pérennisation de l'activité d'abattage à Hagetmau (abattoir public) est une nécessité.

BOVIN LAIT

Dans l'union européenne et en France, la collecte laitière ne varie que très marginalement.

La demande dynamique à l'échelle mondiale (surtout en poudre de lait) se traduit par une amélioration du prix du lait sur le marché français : +5 à 7 % par rapport aux deux dernières années (sur les 7 premiers mois de l'année).

Dans les Landes, le nombre d'éleveurs laitiers est passé sous la barre des 100. La collecte départementale a reculé de 7 %, une baisse plus accentuée que dans les autres départements de la région.

Le revenu des éleveurs laitiers sera en nette amélioration cette année.

PORCS

La demande de la Chine (peste porcine) dope les exportations françaises et européennes (+38 % vers la Chine). Le cours du porc charcutier a augmenté de 17 % sur les 9 premiers mois de l'année.



Dans les Landes, avec 2 300 ha en 2019, les surfaces n'ont pas beaucoup évolué (ni à la hausse, ni à la baisse).

Les rendements sont très corrects (+ de 40 q/ha). Le prix a progressé de 3 % par rapport à 2018 tout en restant à un niveau comparable à ceux pratiqués en 2016 et 2017.

Tournesol

En tournesol, autre culture de diversification de printemps, les surfaces diminuent (6 500 ha en 2019). Le rendement n'est pas au rendez-vous même s'il remonte pour atteindre 28 q/ha.

Cultures pérennes

ASPERGES

Les températures élevées de février ont entraîné un pic de production précoce (premières récoltes entre le 10 et le 15 février), soit 10 à 15 jours d'avance par rapport à une année normale.

Le marché est resté atone en février et mars. Après des prix 2018 très corrects, ils reculent de 10 à 15 % en 2019, retrouvant les valeurs de 2017.

Les rendements sont également en retrait de 10 %.

Malgré cela, en asperges, la rémunération reste intéressante.

Nous reviendrons plus longuement sur cette production à l'occasion de l'assemblée générale de la Copa-Dax.

KIWIS

Chacun se souvient des inondations du printemps 2018 avec ses conséquences sur les rendements et le calibre des kiwis.

L'année 2019 se caractérise par une reprise des volumes de production (+5 %).

Grâce à un cycle long entre la floraison et la récolte, la qualité s'annonce excellente.

Les kiwis récoltés en 2018 ont subi la forte concurrence des produits néo-zélandais en début de saison mais la valorisation a été rattrapée sur la 2^e moitié de la campagne. Cela s'était soldé par une baisse moyenne du prix de plus de 5 % (après un niveau de prix 2017 correct).

Interrogé par nos soins, Patrick PIQUIN, directeur de la Scaap Kiwifruits a apporté les précisions suivantes.

Les vergers des bords de gave ont bénéficié de meilleures conditions météo pendant la pollinisation que les vergers de coteaux.

La légère progression en volume de la récolte 2019 est une des conséquences des inondations 2018 et d'épisodes de grêle. En 2019, le calibre des fruits (plus lourd) correspond plus aux standards du marché, ce qui permet une meilleure valorisation commerciale (qui se retrouvera sur le prix au producteur).

Concernant le marché, « La conjoncture est plus favorable car nous savons que la production néo-zélandaise va quitter le marché plus tôt (ventes réalisées plus rapidement) et que ni en Italie, ni en Grèce les quantités récoltées en 2019 ne progresseront par rapport à 2018. En outre, le taux Brix étant très bon en fin de récolte, la qualité est au rendez-vous ».

Agriculteurs, investissez dans une production d'avenir !



Oscar®



Oscar® Gold

© SCAAP Kiwifruits de France DE
www.francetkiwi.fr

Soutien financier
Accompagnement technique
Outils industriels performants



2398 bd de l'Océan - 40300 Labatut
Tél. : 05 58 98 18 79
fabien.bec@oscar.eu
www.scaap.fr

Pour vos projets de plantation, contactez nous.



Ocacia

COUVERTS HIVERNAUX

La situation climatique exceptionnelle observée depuis le 15 octobre limite fortement, voire empêche totalement les interventions culturales notamment la récolte des maïs mais également l'implantation des couverts hivernaux (agriculteurs engagés dans la certification maïs Ocacia et Directive Nitrates).

La réglementation européenne ouvre la possibilité de reconnaître comme cas de force majeure la destruction d'un couvert ou son implantation tardive.

Pour cela, chaque agriculteur impacté doit individuellement établir une demande de reconnaissance argumentée (justifier l'événement et ses conséquences, expliquer l'impossibilité technique ou agronomique de respecter ses obligations, ..) qu'il doit transmettre à Ocacia pour les exploitations engagées dans la certification maïs, avec copie à la DDTM. Ces demandes doivent être réalisées au plus tôt et avant qu'un contrôle sur place n'ait lieu.

Pour les exploitants non engagés Ocacia, la demande est à transmettre uniquement à la DDTM.

Au regard de l'ampleur des précipitations observées, la situation particulière du département a été signalée au Ministère de l'agriculture qui examine la possibilité d'une procédure simplifiée permettant aux exploitants de s'exonérer de la justification du phénomène et de ses conséquences.

Ces mesures d'allègement et de simplification, si elles sont actées, vous seront communiquées dès leur parution.

Communiqué de la DDTM

Abattoir d'Hagetmau

PROJET DE REPRISE PAR UNE SCIC

À l'unanimité, les membres réunis en session le 25 novembre dernier, ont approuvé l'adhésion de la chambre d'agriculture des Landes à la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour assurer la poursuite des activités de l'abattoir d'Hagetmau.

La nécessité de maintenir l'activité de l'abattoir à Hagetmau s'impose d'autant plus que la société Arcadie a annoncé la fermeture de l'abattoir de Mont de Marsan géré par la BEVIMO.

Une association d'opérateurs (bouchers, agriculteurs usagers...) intitulée « Abattoir d'Hagetmau demain » et présidée par Michel LABARTHE (Hagetmau) avance dans la concrétisation du projet de reprise sous forme de SCIC.

Plus précisément, la chambre d'agriculture et la chambre des métiers feront partie du collège « Interprofession et structures représentatives ».

Le Département des Landes et la Communauté des communes Chalosse-Tursan seront également membres du collège des collectivités territoriales.

pratique**Influenza aviaire****AVANT LA PÉRIODE À RISQUE**

Le 7 novembre, Sébastien ROUSSY, chef des services vétérinaires/Santé Protection Animales et Environnement (SV-SPA) à la DDCSPP des Landes a animé une réunion destinée aux groupements de producteurs « palmipèdes » et « volailles » pour effectuer un point sur les contrôles biosécurité et répondre aux questions avant d'entrer dans la période à risque qui s'étend du 15 novembre au 15 mars.

**90 % CONFORMES**

Sur l'année 2019, au 24 octobre, la DDCSPP avait réalisé 73 interventions dans 63 exploitations. 39 élevages ont été contrôlés pour la première fois.

Après la visite de recontrôle, 90 % des élevages étaient conformes ou globalement conformes.

19 mises en demeure ont été prononcées (14 étaient en cours) et un procès-verbal a été dressé. Aucune interdiction de mise en place n'a été prononcée.

MANQUEMENTS COURANTS

Voici quelques-unes des non-conformités fréquemment rencontrées :

- Non utilisation du sas sanitaire,
- Protection incomplète contre l'avifaune sauvage (lanterneaux, pas toute l'année...),
- Dispositifs d'abreuvement non couverts ou favorisant le perchage,
- Aire installation de l'aliment hors bâtiment non nettoyable et désinfectable,
- Parcours et abords de bâtiments encombrés de matériels, embroussaillés...
- Plan de nettoyage et désinfection (incomplet, consignes mal comprises...),
- Autocontrôles (absence de protocole, conservé par le groupement...),
- Vides sanitaires non respectés notamment en gavage,
- Absence de protection de la litière.

Sébastien ROUSSY souligne que, en filière gallus, des producteurs font la confusion entre les autocontrôles influenza et les dépistage salmonelles.

RAPPELS AVANT L'HIVER

La période à risque impose une vigilance

renforcée. En palmipèdes, cela signifie des prélèvements avant tout mouvement de PAG (actuellement dispositif suppléé par l'étude Anses en cours jusqu'au 31/05/2020) + alimentation en intérieur si plus de 3 200 PAG ont accès à un parcours + camions bâchés.

La DDCSPP rappelle que les mesures de biosécurité applicables sont d'abord dépendantes du niveau de risque (couleur du drapeau) et ce, tout au long de l'année.

Dès le passage au niveau de risque modéré, dans les exploitations, la surveillance doit être quotidienne (symptômes et cadavres) et la biosécurité renforcée en zones environnementales à risques particuliers (125 communes de l'Est, du Sud-Ouest Landes et du Nord-Ouest du département).

En cas de passage au niveau élevé, les mesures de biosécurité sont renforcées dans tous les élevages. Les animaux doivent être claustrés (sauf dérogation si < 3 200 PAG) et les parcours seront réduits (pas de proximité avec un plan d'eau).

DÉROGATION ET ANALYSES

Pour les éleveurs ayant moins de 3 200 animaux à l'extérieur en simultané, la dérogation à l'obligation de claustration est à demander à la DDCSPP. Elle comprend un compte-rendu de la visite biosécurité réalisée par le vétérinaire sanitaire. Il sera vérifié que l'éleveur déclare les mouvements d'animaux (base de donnée avicole...). La demande de dérogation est analysée par la DDCSPP et n'est pas automatique. Elle est annuelle.

Sébastien ROUSSY alerte sur le fait qu'un résultat de dépistage avant mouvement négatif signifie que le lot est négatif à la date du prélèvement. En effet, la durée d'incubation est de 24-48 h à une semaine. Aussi, même en cas d'analyse négative, les éleveurs doivent rester attentifs à l'apparition de tout symptôme : la mortalité mais aussi une baisse de la consommation d'eau ou d'aliments, une chute de la courbe de ponte...

Communiqué de la DDTM**PAIEMENT PAC ET TÉLÉPAC****Paiement PAC**

Le paiement du solde des aides PAC 2019 sera effectif à compter du 12 décembre pour la première liquidation (98,2% des agriculteurs landais). Une liquidation complémentaire sera effectuée le 18 décembre.

Pour les 706 agriculteurs engagés dans la certification OCACIA le solde ne pourra pas être versé réglementairement avant le mois de février 2020.

Fermeture TELEPAC et ISIS

En raison d'une maintenance informatique importante, le site Télépac et les applications qui y sont rattachées seront fermés à tous les utilisateurs à partir du vendredi 20 décembre

à 19 h jusqu'au lundi 6 janvier 2020.

Pendant la coupure les exploitants ne pourront pas accéder à leur compte et notamment à leurs relevés de situation (RDS). Toutefois, ils pourront accéder à la télédéclaration de leurs aides animales à partir du 1^{er} janvier 2020.

Dans le même temps, le service agricole de la DDTM n'aura pas accès aux dossiers PAC et ne pourra pas répondre aux questions des usagers.

Par conséquent, les unités de gestion des aides PAC, DPB, MAEC et Bio seront fermées au public du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2020 inclus.

OFFRES D'EMPLOIS

Voici quelques extraits des offres d'emploi que vous pouvez consulter sur le site www.anefa-emploi.org (bourse de l'emploi).

CDI temps plein (Sud Landes) :

Recherche chauffeur de tracteur F/H pour culture du maïs (labour, semis ...). Intervention ponctuelle sur élevage palmipèdes. Emb. immédiate.

CDI temps plein (Sud Dax) :

Exploitation recherche agent agricole polyvalent H/F pour l'élevage, le gavage traditionnel et abattage (4h/sem). Formation assurée. Possibilité d'association avec l'exploitant. Emb. immédiate.

CDI temps plein (Hagetmau) :

Exploitation polyculture élevage recherche agent agricole polyvalent H/F pour intervenir sur l'élevage de volailles et les cultures. Emb. dès que possible.

CDI temps plein (Soustons) :

Exploitation agricole en polyculture-élevage recherche ouvrier agricole polyvalent H/F. Effectuera aussi de l'entretien/maintenance outils et bâtiments. Emb dès que possible.

CDI temps plein (Mugron) :

Conserverie recherche agent de transformation F/H pour divers travaux dans atelier d'abattage et transformation de palmipèdes et travail en renfort avec les exploitants agricoles. Emb. dès que possible.

CDD temps partiel (Pomarez) :

Producteur de foie gras recherche salarié(e) pour gavage traditionnel. 1^{ère} expérience impérative en gavage. Emb. immédiate.

Les personnes intéressées contacteront l'ADEFA des Landes au 05 58 85 44 23. Permanence de 9 h à 12 h, les lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

SAFER

AVIS DE RÉTROCESSIONS

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CANDIDATURES À FAIRE AVANT LE 16 DÉCEMBRE

Commune de BAS-MAUCO

7 ha 25 a 29 ca - Zone A

- Lande de jouanas : E-5[P1]-7[P1]-14-15-17(B) [P1] (sans bâtiment)

Commune de CARCARÈS

2 ha 43 a 65 ca - Zone A

- Moulies : I-72(J)-72(K) (sans bâtiment)

CANDIDATURES À FAIRE AVANT LE 23 DÉCEMBRE

Commune de BERGOUÉY

11 ha 27 a 67 ca - Zone A et N

- Conte : C-66[P1]-73[P1]-77-78-79-80(A)-80(B) - 81 - 82 - 83 - 194[62][P1] - 194[62][P3]-194[62][P4]-194[62][P5]-196[68][P1]-197[67](A)[P1] (sans bâtiment)

Commune de FARGUES

10 ha 29 a 14 ca - Zone A

- Duc : E-99-100-101(B)-103[P1] - Lenfant : E-34

- Perre : E-71(A)-71(Z)-72-74-97(B)-97(A)[P1]-98 -

Pres du moulin : E-51-52 (sans bâtiment)

Commune de RION-DES-LANDES

9 ha 43 a 10 ca - Zone A

- Espiauguet : H-325(A)[P1]-325(A)[P2]-325(Z) [F1]-325(Z)[F2] (sans bâtiment)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> à Nouvelle-Aquitaine, 584, Avenue du Corps Franc Pommiès 40280 St-Pierre-du-Mont (05.58.46.59.59).

LES INFORMATIONS AGRICOLES

N° 86 - avenue Cronstadt - B.P. 607 - 40006 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. 05 58 75 02 51

e-mail : informations.agricoles@wanadoo.fr

Commission paritaire n° 0421 T 82968 - N° ISSN : 1149-3321

Directeur de Publication : M. Serge MORA

Hebdomadaire édité par la SARL

"LES INFORMATIONS AGRICOLES"

Créée le 22 février 1971 pour une durée de 99 ans au capital de 300 €

N° Registre du Commerce : 07640522599445 71 B 17

Représentant légal M. Serge MORA

Associé principal

Fédération des Syndicats Agricoles MODEF des Landes

Abonnement 1 an : 66 €

C.C.P. Bordeaux 312438 A

Régie publicitaire locale et régionale

Au bureau du journal Tél. 05 58 75 02 51

Impression : LACOSTE - ROQUE - Mt-de-Marsan

Dépôt légal à parution

Retrouvez les anciens numéros des Informations Agricoles sur le site : www.modef40.fr



Groupama

Groupama vous répond :

PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Chaque année des incendies de bâtiments agricoles sont à déplorer. Leurs conséquences sont parfois dramatiques et leur coût est souvent élevé. Nous répondons à vos questions les plus fréquentes.

Comment protéger au mieux mon exploitation contre le risque incendie ?

L'incident majeur et le plus fréquent est lié à la propagation de l'incendie. Pour limiter ce risque, notamment en élevage, certaines règles sont à respecter dès la construction, au moment d'une rénovation ou d'une extension. Vous devez être vigilant sur la distance entre les bâtiments (Groupama préconise un espace minimum de 10 mètres entre chaque construction ou lieu de stockage), le choix des matériaux et le traitement des points dangereux. Nous recommandons également la mise en œuvre du compartimentage.

À quoi consiste le compartimentage ?

C'est une mesure simple qui consiste à créer des obstacles à la propagation du feu au sein du bâtiment. La construction de murs de séparation est suffisante à ralentir considérablement l'incendie, sous réserve que les matériaux soient résistants aux flammes (idéalement du parpaing creux de 20 cm).

En cas de sinistre, quelle est la différence entre une indemnisation « en valeur à neuf » et une indemnisation « en valeur réelle » ?

Dans le premier cas, l'indemnité est calculée sur la base du coût au jour du sinistre d'un

bâtiment construit avec des matériaux identiques au bâtiment endommagé.

Dans le second cas, l'indemnité est calculée comme ci-dessus déduction faite de la vétusté estimée par l'expert (dépréciation subie par un bien du fait de son usure, de son ancienneté ou de son mauvais entretien).

Vous parlez souvent de prévention mais cela coûte cher à mettre en place.

C'est une fausse idée. Il suffit de quelques outils peu coûteux pour stopper le départ d'un feu : quelques seaux de terre, pelles et fourches placés sur des points stratégiques de l'exploitation, un tuyau de 50 mètres disponible en permanence à côté d'un robinet, des extincteurs à mousse... Il faut également acquérir des automatismes en matière de prévention : connaître l'endroit exact du coupe-circuit, fermer les portes, mettre à l'écart tout ce qui peut propager le feu... Parfois le simple bon sens peut circonscrire un début d'incendie... encore faut-il se poser les bonnes questions.

À Groupama, une équipe de préventeurs vous accompagne pour établir un diagnostic sur la sécurité de votre exploitation. N'hésitez pas à demander conseil à nos équipes. Nous sommes aussi là pour vous aider à éviter le pire.

Pour rappel

Les principales sources d'inflammation responsables des incendies dans les bâtiments telles qu'elles sont regroupées par l'Institut National de l'Environnement industriel et des Risques (INERIS) :

- **les surfaces chaudes** : la surface d'un pot d'échappement, d'un moteur d'engin... à proximité ou contre un stockage de type fourrage.
- **les flammes et les gaz chauds incluant des particules chaudes** : les vapeurs d'un diesel mal réglé, d'un séchoir en contact prolongé avec des matières combustibles.
- **les étincelles d'origine mécaniques** : machine à meulage, travaux de soudure ou frottements d'appareils mal réglés.
- **les appareils et installations électriques** : échauffement des installations électriques défectueuses, faux contact suite à des câbles dénudés ou détériorés en particulier par des rongeurs.
- **la foudre.**
- **l'électricité statique** : lors de remplissage de silos ou de convoyage par bandes transporteuses de céréales.
- **les réactions exothermiques, auto échauffement qui conduit à une auto inflammation** : fermentation du maïs trop humide ou de l'ensilage mal compacté, réaction lors de mélange d'engrais à base de nitrate d'ammonium avec des produits incompatibles, en général suite à un mauvais stockage.



Élections MSA

POURQUOI FAUT-IL VOTER ?

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 70 000 adhérents à la MSA des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, salariés, exploitants, employeurs de main-d'œuvre, actifs ou retraités, seront appelés à voter pour désigner leurs délégués cantonaux. Dans le contexte social actuel, est-il nécessaire de souligner les enjeux d'une telle élection ?

AGRICULTEURS ET SALARIÉS

Répartis en 3 collèges afin de représenter la diversité du monde agricole, les délégués cantonaux constituent un gage de proximité et d'ancrage local.

UNE PROTECTION SOCIALE DE QUALITÉ

À la fin du congrès de la fédération des métayers et fermiers du Modéf, Mélanie MARTIN, présidente de la FDJA-Modéf, est revenue sur la nécessité de s'engager aussi sur les questions sociales pour obtenir une protection sociale de qualité et solidaire. « Des avancées sur les droits sociaux (indemnités journalières, etc.) sont nécessaires pour accroître l'attractivité du métier. Des pensions de retraites dignes de ce nom sont indispensables si nous voulons que les retraités puissent transmettre l'outil de travail à des conditions vivables pour ceux qui s'installent », a-t-elle relevé.

LES CANDIDATURES

Les candidatures (closes depuis le 19 novembre) sont consultables à la MSA à Pau ou à Saint-Pierre-du-Mont et sur le site Internet : sudaquitaine.msa.fr > Rubrique « Votre MSA » > Élections MSA 2020.

Dans les Landes, des listes ont été déposées par deux sensibilités syndicales (Modéf-Adraf d'une part et Fdsea-Cdja d'autre part). Pour le collège des salariés, trois organisations syndicales sont en lice : CGT, CFDT et FO.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, outre une anecdotique candidature individuelle (Oloron Sainte-Marie¹), il existe d'un côté des listes cantonales (sans mention syndicale) et d'un autre côté des listes de la Confédération paysanne Béarn (dans 11 cantons).

En Pays basque, les listes cantonales peuvent comprendre à la fois des candidats Fdsea-Cdja et ELB-Confédération paysanne. À noter que dans 5 cantons des Pyrénées-Atlantiques sur 27¹, aucun candidat ne s'est déclaré.

CALENDRIER

Le matériel de vote sera adressé à chaque électeur à son domicile à partir du 6 janvier. Sur la plateforme, le vote électronique sera ouvert du 20 au 31 janvier 2020.

Le dépouillement se déroulera le jeudi 6 février aux sièges MSA de Pau et de Saint-Pierre-du-Mont.

1 – Pour les élections MSA, des cantons (de villes) ont été regroupés dans les PA, d'où le nombre de 27 cantons (au lieu des 30 que compte le découpage territorial).

social

Réforme des retraites**TOUT N'EST PAS MIS SUR LA TABLE !**

Le 19 novembre, Michaël ZEMMOUR, économiste¹ était l'invité des Matins de France culture pour éclairer les auditeurs sur la réforme des retraites et la stratégie du Gouvernement à qui le comité d'orientation des retraites (COR) venait de remettre un rapport sur le déficit du régime des retraites à l'horizon 2025. Officiellement, le Gouvernement a commandé ce rapport car, avant d'engager sa refonte du système, il souhaite que le régime soit à l'équilibre. Voici ce qu'a expliqué Michaël ZEMMOUR au cours de cet entretien².

**POURQUOI LE RAPPORT DU COR ?**

D'évidence, ce rapport est une commande en urgence du Gouvernement car ce n'est pas dans les habitudes du COR de remettre un rapport sur l'équilibre du régime des retraites en novembre.

Pourquoi maintenant ? Le Gouvernement envisage deux choses : une réforme de l'ensemble du système d'une part et des mesures d'économies à court terme d'autre part. Ces dernières, impopulaires, sont largement rejetées par les syndicats.

En sciences sociales, un mécanisme dit de « la politique des caisses vides » est régulièrement observé en amont des réformes portées par des exécutifs qui veulent réduire les dépenses publiques. Ce mécanisme consiste à créer les conditions d'un déficit, à le dramatiser, puis à justifier les mesures d'économies.

QUE DIT LE RAPPORT ?

Le rapport du COR établit des scénarii (ce qui est différent des prévisions) faisant apparaître à l'horizon 2025 un déficit qui varie entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros (sur 320 Md € de pensions versés chaque année). L'économiste explique que l'écart dépend du mode de calcul et plus particulièrement du niveau de responsabilité de l'État retenu dans le financement des retraites.

Dans un scénario, on considère que la contribution de l'État reste constante (traduire : même pourcentage du PIB). Dans l'autre, on intègre la baisse de 80 000 fonctionnaires (qui justifierait une moindre participation de l'État au financement des retraites).

Mais, à ses yeux, le plus important est que le rapport du COR met en évidence que le déficit n'est pas dû à une explosion des dépenses (qui globalement restent stables) mais essentiellement à une diminution des ressources : baisse de la part des fonctionnaires dans la population, non compensation des exonérations de cotisations sociales (prime de fin d'année, heures supplémentaires) accordées par le Gouvernement. Donc, le déficit est essentiellement causé par la baisse de l'effort public.

L'IMPACT DES RÉGIMES SPÉCIAUX

Quel est l'impact des régimes spéciaux sur la réforme des retraites ?

Cela dépend de ce qu'on entend par « régimes spéciaux ». Si on inclut les

fonctionnaires, cela représente 1/5^e du salariat. En revanche, les régimes spéciaux des transports ne recouvrent que 3 % des salariés. De plus, ce dernier n'est pas déterminant sur l'équilibre budgétaire car l'État s'est engagé à compenser la baisse démographique.

Par conséquent, mettre l'accent sur les régimes spéciaux dans le cadre d'une réforme qui concerne tout le monde revient à se focaliser sur une petite partie de la question.

L'ÂGE PIVOT

Tous les systèmes fixent des critères à remplir pour bénéficier de la retraite promise. Dans le système actuel, il s'agit de dépasser l'âge légal de départ (62 ans) et d'avoir cotisé un certain nombre de trimestres.

Le rapport DELEVOYE propose d'abandonner le critère de la durée de cotisation et de fixer un âge pivot à partir duquel la personne peut faire valoir complètement ses points. Si la personne part avant, une décote s'applique. L'âge pivot serait fixé à 64 ans et glisserait progressivement (d'environ un mois chaque année) jusqu'à atteindre 67 ans (pour les générations nées dans les années 1990).

Selon l'économiste, l'introduction de l'automatisme du glissement de l'âge pivot est un élément symptomatique de la réforme.

METTRE TOUT SUR LA TABLE

Depuis le début, le périmètre du débat est restrictif. Il est posé le principe que, à partir d'aujourd'hui, l'augmentation du nombre de retraités et l'allongement de la durée de vie se régleront exclusivement par des mesures d'économies (allongement de la durée de travail, baisse des pensions ou les deux) mais plus jamais par une augmentation des ressources.

Il serait intéressant de verser toutes les hypothèses au débat : quelles ressources supplémentaires peuvent-être dégagées et quels aménagements peuvent être apportés au système ?

Pour négocier une réforme de cette ampleur, il faudrait disposer de simulations grandeur nature : quels effets aura-t-elle pour les femmes ? Pour les carrières hachées ? Or, l'unique donnée établie est que, à l'horizon 2050-2060, le décrochage des retraites sera de l'ordre de - 20 % à - 30 % pour l'ensemble des retraités. Mais, aucun élément sur comment cette baisse globale va se répartir.

« Le système de retraite à points sur la table ne reproduit pas uniquement les inégalités de salaires, il les amplifie », conclut Michaël ZEMMOUR.

1 – Économiste, maître de conférence à l'Université de Paris 1 et chercheur associé à Sciences Po (évaluation des politiques publiques)

2 – L'entretien est à écouter sur le site de France culture : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/retraites-veillee-darmes-avant-la-reforme>